

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2023.036**

Séance du **TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 28 mars 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

20 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, ALPSTEG, ROGUET, RICHARD

4 pouvoirs :

Martine PARRET à Jean-Pierre BELMAS, Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY MERMET, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Pascale PELLIER, Stéphanie BREGEGERE à Véronique FENEUL,

4 absents :

Mmes MARAUD, PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et MARTINEZ

**Objet : Opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin – Marché de maîtrise d'œuvre de niveau esquisse + - Avenant n°2**

Par délibération du conseil municipal du 28 mars 2022, le marché de maîtrise d'œuvre de niveau esquisse+ pour la construction du nouveau groupe scolaire René Cassin a été attribué au groupement solidaire Atelier o-s architectes – SARL (mandataire) / SA SCOP EUCLID INGENIERIE / SA SCOP ETAMINE / LIGNEUL CEDRIC Micro Entreprise / LINK ACOUSTIQUE SASU / Paysarchitectures, EURL d'architecture.

Un avenant n°1 a été établi afin de fixer le forfait définitif de rémunération conformément à l'article 7.1.2 du CCAP.

Un avenant n° 2, réalisé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage doit être établi, il a pour objectif de préciser la répartition des honoraires par co-traitant et par missions à la suite de l'augmentation du marché par l'avenant n°1.

L'avenant n'a pas d'incidence financière.

**2023.036**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** l'avenant n°2 établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage ;

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance  
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 11 avril 2023  
Le Maire  
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 12/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.